

FACILITÉS DE CIRCULATION 1^E CLASSE DES ADC

1^E CLASSE DES ADC : LA DIRECTION RETROUVE LA RAISON

La Fédération CGT des cheminots a été reçue en audience le 9 juillet concernant l'octroi de la première classe à tous les conducteurs remplissant les conditions d'éligibilité au GRH00400.

La direction acte un premier recul avec la pleine application du référentiel.

Depuis des mois, la Fédération CGT des cheminots était alertée par des refus d'octroi de la première classe aux agents de conduite positionnés sur le grade TB et atteignant l'âge de 49 ans.

Cela faisait suite à un subterfuge qu'avait trouvé la direction pour contourner le GRH00400 à travers l'accord de branche classifications et rémunérations. Les effets sont déjà réels avec les premiers transferts vers Transdev, dont les cheminots se verront appliquer des dispositions de branche plus restrictives pour l'accès à la première classe.

La Fédération CGT a obtenu gain de cause pour que toutes les demandes en attente et celles à venir soient régularisées. La direction s'engage à se rapprocher d'Optim'Services dans les prochains jours afin de faire appliquer les conditions d'éligibilité du GRH00400 actuel.

Cependant, la Direction ne cache pas son intention de réécrire le GRH00400 en modifiant les règles d'attribution des FC de 1^{re} classe pour en limiter l'accès dans sa logique de rentabilité.

Elle envisage d'introduire une notion d'exercice de 15 ans sur un emploi conducteur de ligne dans l'entreprise, alors que le règlement n'imposait que d'être sur un grade TB et âgé de 49 ans.

Cette volonté de réécriture dans le sens d'une harmonisation vers l'accord de branche vise en réalité une extinction progressive du droit. L'ancienneté de branche prévue pour la rémunération ne s'appliquerait pas pour les FC branche... Avec plus de 50 lots ouverts à la concurrence, 15 ans sur l'emploi-type conducteur de ligne dans l'entreprise pourrait devenir inatteignable pour la grande majorité des agents de conduite !

La Fédération CGT des cheminots restera attentive à la réécriture du GRH00400 pour tous les cheminots et appelle les agents de conduite à se tenir prêts à agir pour contrer les coups de rabot sur nos facilités de circulation.

**PLUS QUE JAMAIS,
L'EXTENSION DES FC À TOUS LES CHEMINOTS
DE LA BRANCHE S'IMPOSE !**

